

L'Appel

de l'abbé Pierre
1954 - 2024

70 ans



FONDATION
Abbé Pierre

Plateforme « Allô Prévention Expulsion »

15 ans

N° Vert 0 805 299 049

menacés d'expulsion pour impayés

Généralisation de la clause résolutoire dans le bail
Renforcement des prérogatives l'attente d'un décret en CEJ. Jacob
Peut être de type PSA, SAO et type pour MASP (possibilité de décaler le versement
des prestations sociales directement au bailleur)

Établissement d'un DSF à la déd. du prêt des signalements du
CDP à la CCAPEX - pour bailleurs privés uniquement.
A l'issue, un signalement est délégué à la CCAPEX (10 jours de traitement
avant de passer au bailleur)

Information du locataire par le prêteur
Le locataire doit être informé par le prêteur de la suspension des effets de la clause
résolutoire (art. 2161 du Code de Commerce)

FIGURE D'APPEL - ALLO PREVENTION L'EXPULSION

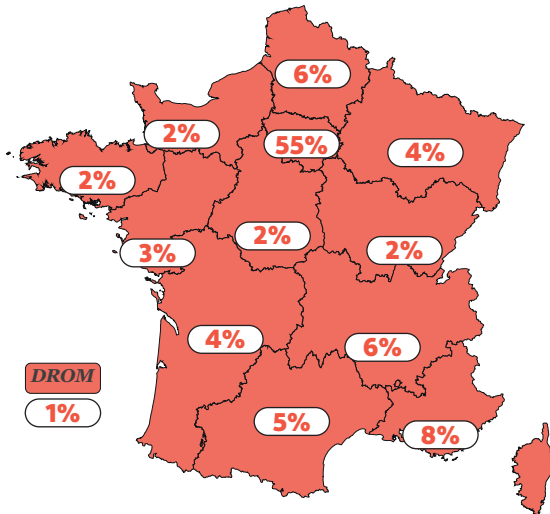
1. DATE :
2. VILLE :
3. CODE POSTAL :
4. REGION :
5. COORDONNÉES DE L'APPELANT
Nom et Prénom :
Téléphone :
Adresse :

5. APPELANT
 OCCUPAIRE OU OCCUPANT (ou en sa
qualité)
 PROPRIÉTAIRE OCCUPANT
 PROPRIÉTAIRE BAILLER

PROBLÉMATIQUE
 IMPAYÉ DE LOYER
 CONGÉ
 SANS DROIT NI TITRE
 PROBLÈME DE LOYER
 PROBLÈME D'ASSURANCE
 PROBLÈME DE CHARGES DE COPROPRIÉTÉ
 AUTRE :
MONTANT DETTE :
MONTANT Loyer :
MONTANT ALLOCATION :

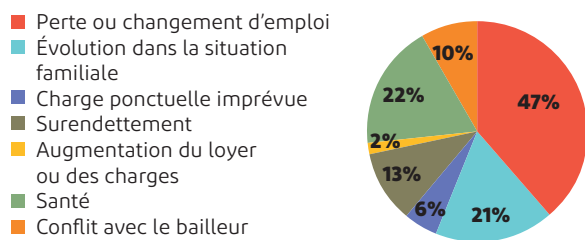
20 170 MÉNAGES CONSEILLÉS DEPUIS 2009
9 200 MAILLS TRAITÉS DEPUIS 6 ANS

RÉGION DE LA PERSONNE APPELANTE



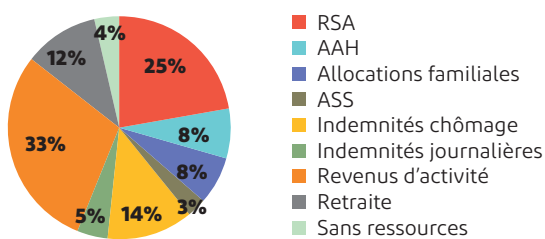
75 %
 DES PERSONNES APPELLENT POUR UN IMPAYÉ

FACTEUR DÉCLENCHEUR DE L'IMPAYÉ



NB : il peut y avoir plusieurs facteurs déclencheurs.

RESSOURCES DE LA PERSONNE APPELANTE



47 % ONT CONTACTÉ LA PLATEFORME AVANT L'AUDIENCE AU TRIBUNAL

71 % DE PERSONNES SEULES, AVEC OU SANS ENFANTS

LA PLATEFORME « ALLÔ PRÉVENTION EXPULSION »

ÉCOUTE les ménages menacés d'expulsion locative, quel que soit le stade de la procédure.

INFORME sur les étapes à venir, les procédures, les acteurs qui interviennent.

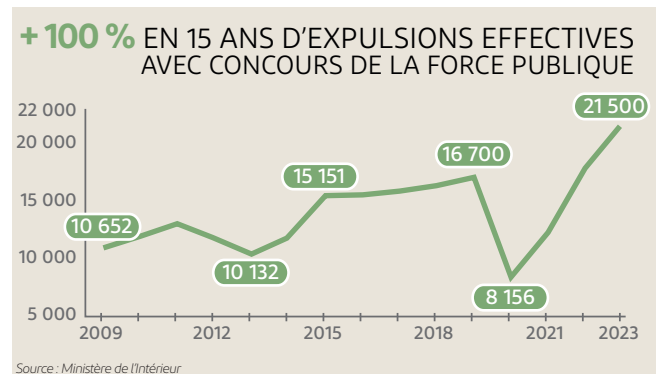
CONSEILLE des démarches administratives, juridiques et sociales à engager, concernant tant la procédure d'expulsion que la recherche de logement, et renvoie vers le travailleur social, l'avocat et d'autres professionnels ou instances.

ORIENTE vers plus de 700 relais sur le territoire, dont les associations du réseau [Accompagnement aux Droits Liés à l'Habitat](#), pour être accompagnés dans ces démarches.

UNE VEILLE SUR LA PRÉVENTION DES EXPULSIONS

Cette plateforme permet, grâce à des appels venus de toute la France, de **comprendre l'application des procédures et des dispositifs de prévention selon les départements**. Couplés à une veille sur les évolutions législatives, réglementaires, sur les politiques publiques dans ce domaine, et aux retours de terrain de nos associations partenaires, la Fondation Abbé Pierre est en capacité **d'analyser les difficultés rencontrées par les personnes menacés d'expulsion**, l'évolution des pratiques des acteurs (préfets...) et les conséquences pour les personnes.

Malheureusement, **le nombre de ménages expulsés ne cesse de croître, et cela risque fortement de se dégrader dans les années à venir** avec l'application de la Loi dite Kasbarian du 27 juillet 2023, qui réduit fortement les possibilités pour les personnes d'obtenir un échéancier pour rembourser leur dette, et des délais pour quitter les lieux, tout en les pénalisant ; ainsi que par les consignes de fermeté que le gouvernement a adressé aux préfets.



UNE PLATEFORME QUI N'EXISTERAIT PAS SANS LES BÉNÉVOLES

+ de 100 bénévoles, et des dizaines de juristes associatifs ont animé la plateforme depuis son lancement en 2009.



TÉMOIGNAGES

14 ans à la plateforme... On peut se demander pourquoi depuis si longtemps.

Tout d'abord, parce que c'est un enrichissement mutuel. Les appelants représentent une vraie richesse de par leur questionnement (ce qui nous fait toujours avancer) et leur vécu (qui nous fait réfléchir).

Être à la plateforme c'est aussi bénéficier d'informations juridiques actualisées et être en prise directe sur les difficultés sociétales (séparation) financières (augmentation de l'énergie) et médicales (montée en flèche des cancers et maladies psychiques).

J'aurais souhaité que le domaine du logement soit une priorité pour tous et surtout des politiques... Espérons.

Monique

J'ai rencontré à mon arrivée sur cette plateforme des bénévoles très impliqués et qui ont partagé volontiers leur expérience avec moi.

J'accorde une importance particulière à être à l'écoute de chaque personne qui appelle et à toujours remotiver celles et ceux qui en ont besoin.

Chaque moment passé à la plateforme est riche en humanité et en enseignement.

J'ai toujours aimé aider les autres et je peux dire que c'est une mission dans laquelle je me sens utile !

Valentine

Vider la mer avec une petite cuillère ?

Il y a des jours où l'interlocuteur annonce 20 000€ de dette de loyer au compteur, et me lit le courrier de la préfecture qui autorise son expulsion. Ces jours-là, il me semble alors que l'océan est infini, et la houle mauvaise. Est-ce qu'il y a encore une démarche à conseiller de tenter en urgence, des partenaires disponibles pour recevoir et accompagner sur le territoire ? Tout en donnant des informations sur les procédures à entreprendre, il n'est pas possible de cacher qu'elles ont peu de chance d'aboutir à ce stade ultime de la procédure, et qu'il faut aussi envisager de préparer ses affaires afin de ne pas être pris au dépourvu si l'expulsion se réalise.

Et puis il y a tous les jours où la météo est meilleure, au bout du fil on vient chercher des informations parce qu'on craint de ne pas pouvoir payer le prochain loyer en totalité, je peux expliquer que malgré le jargon législatif, le document reçu n'est en aucun cas un avis d'expulsion et rassurer un peu l'inquiet... Ces jours-là, l'horizon est plus calme et il me semble que nous pouvons aider ceux qui nous hêlent à naviguer parmi les obstacles qui se dressent.

Nous ne ramasserons jamais toutes les bouteilles à la mer, mais nous essayons de répondre sincèrement à ceux qui ont fait la démarche la plus difficile : demander de l'aide.

Stéphanie

Dès juin 2024, la plateforme change de numéro et passe en numéro vert.

Elle est désormais joignable au **0805 299 049** du lundi au vendredi, de 14 heures à 17 heures.

Accessible également par mail : contactape@fap



À TÉLÉCHARGER : 29^e rapport sur l' « État du mal-logement en France 2024 » | Fondation Abbé Pierre (fondation-abbe-pierre.fr)

POUR ALLER PLUS LOIN : retrouvez la plateforme « **Allô Prévention Expulsion** » sur la page d'accueil du site de la Fondation Abbé Pierre avec toutes les informations nécessaires concernant **les démarches à entreprendre à chaque stade de la procédure** : <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/outils-de-prevention-dexpulsion-locative-0>



Être humain !



DÉLÉGATION GÉNÉRALE

3, rue de Romainville 75019 PARIS

Téléphone : 01 55 56 37 00

Numéro vert : 0805 299 249

MARIE ROTHHAHN

Responsable de projet lutte contre la privatisation des droits
mrothhahn@fap.fr

VALENTINE LÉGER

Juriste en charge de la plateforme « Allô Prévention Expulsion »
vleger@fap.fr

fondation-abbe-pierre.fr